

UNICEF Bénin
NOTE DE BRIEFING SUR LE PROGRAMME PROTECTION

1. Contexte

Peuplé de plus de 7,8 millions d'habitants parmi lesquels près de la moitié est âgée de moins de 18 ans, le Bénin est un pays politiquement stable, démocratique avec de nombreuses réformes visant à assainir l'économie nationale. Cependant, malgré une croissance économique annuelle qui se maintient autour de 4%, environ 33% de la population continuent de vivre avec moins d'un dollar US par jour.

- Une loi spécifique contre la traite des enfants a été adoptée en 2006, un Code de l'Enfant et une Politique nationale en matière de protection de l'enfance sont en cours d'élaboration;
- La pauvreté des familles et des pesanteurs sociologiques persistantes influent négativement sur le statut de l'enfant.

2. Préoccupations relatives à la traite des enfants

- Environ 500 000 enfants âgés de 5 à 14 ans travaillent au Bénin, la majorité étant des jeunes filles «Vidomégon» : on estime que entre 40 000 et 50 000 sont des travailleurs migrants qui traversent les frontières du Bénin ;
- Insuffisance quantitative et qualitative (application des standards minima) de centres d'accueil pour la prise en charge et la réinsertion des enfants victimes de la traite.

3. Principaux axes d'intervention de l'UNICEF :

Connaissance du phénomène : réalisation d'une étude nationale sur la traite qui fournira des données utiles pour apprécier l'ampleur du phénomène en vue d'une meilleure prise de décision et d'actions;

Collecte et analyse des données : mise en place d'un système triangulaire de production de données statistiques sur les enfants victimes de la traite et d'autres formes d'exploitation impliquant le Ministère de la Famille et de l'Enfant, les structures déconcentrées de l'Etat et les organismes d'appui (Directions départementales, CPS, Communes, ONG) ;

Prévention : mesures préventives dans les marchés considérés comme des zones à haut risque où les filles placées sont exploitées et constituent des cibles pour les trafiquants; mise en place de structures communautaires (Comités Locaux de lutte contre la traite des enfants) ayant un rôle de vigilance sur le mouvement des enfants et s'assurant de leur réinsertion;

Sensibilisation : séances organisées dans les villages et au marché Dantokpa ; diffusion du film «*Anna, Bazil et le trafiquant*» et mobilisation permanente du grand public grâce à des séances d'animation et du porte à porte ;

Renforcement des capacités communautaires : formation des membres des Comités Locaux de lutte contre la traite des enfants et des responsables des Centres de Promotion Sociale, en vue de renforcer leurs capacités d'intervention, de suivi et d'évaluation des actions menées ;

Renforcement des acteurs : formation des élus locaux, des partenaires gouvernementaux, de la police judiciaire, sur les textes relatifs aux droits de l'enfant et ceux réprimant la traite des enfants;

appui à la Brigade de Protection des Mineurs pour la mise en place d'un logiciel de traitement des données sur les trafiquants et les enfants victimes de la traite ;

Prise en charge et réinsertion des enfants : appui à l'accueil, la prise en charge et la réintégration/réinsertion des enfants victimes de la traite dans les 4 centres de transit : Centre Oasis ; 2 Centres des Soeurs Salesiennes à Cotonou et à Parakou ; 1 Centre de l'ONG APEM (*Association pour la protection de l' Enfance malheureuse*); renforcement des capacités des travailleurs sociaux et autres personnels en matière d'encadrement psychosocial et de suivi des enfants pour une réinsertion réussie dans les familles, dans les communautés et à l'école ;

Plaidoyer : adoption et promulgation de la Loi n° 2006-05 portant *Conditions de déplacement des mineurs et répression de la traite de l'enfant en République du Bénin*;

Coopération bilatérale : signature et mise en oeuvre de l'Accord bilatéral entre le Bénin et le Nigeria en matière de lutte contre la traite des enfants et enfin, mise en place d'un Comité conjoint et d'un Plan d'action commun entre les deux pays (2006-2008).

Principaux résultats obtenus entre 2004 et 2007 en matière de Protection des enfants victimes de la traite

- **Cadre législatif et juridique** pour un environnement protecteur renforcé :
 - Code de l'Enfant en cours d'élaboration et qui sera prêt sous peu;
 - Elaboration en cours de la Politique nationale pour la protection de l'enfance;
- Coordination nationale et régionale renforcée :
 - Mise en place d'une Cellule Nationale de Suivi et de Coordination pour la Protection de l'Enfant. Cette structure est présidée par le Ministère de la Famille et de l'Enfant
 - Accord avec le Gabon en matière de lutte contre la traite en cours d'élaboration;
- Capacités des partenaires pour l'identification, la prise en charge et la réinsertion des enfants victimes de la traite renforcées et harmonisées ;
- Plus de 1,300 Comités locaux de lutte contre la traite fonctionnels à travers le pays ;
- Environ 6 200 enfants à risque ont bénéficié d'un appui scolaire ;
- Au niveau national, 3 018 enfants victimes de la traite ont été accueillis et réintégrés dont 2 554 réinsérés ;
- 261 enfants victimes de l'exploitation rapatriés des carrières d'Abeokuta au Nigeria ont bénéficié d'un appui scolaire ou de formation professionnelle.